

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

N° 61/2019

OBJET : Composition du comité syndical du SYMAR Val d'Ariège : détermination du nombre de délégués

L'an deux mille dix-neuf et le 2 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENZA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Floréal MUNOZ, M^{me} Nadia ESTANG à M. Denis BEZIAT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M. Joël MASSACRIER à M. Pascal TATIBOUET.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René MARCHAND et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Hélène JOACHIM a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 60/2019 de la CCBA approuvant l'extension du périmètre d'intervention du SYMAR Val d'Ariège et les nouveaux statuts correspondants.

Il indique que, suite à ces modifications statutaires, le SYMAR Val d'Ariège, par délibération n° 2019_008, a approuvé la nouvelle composition du comité syndical et le nombre de délégués. Il précise que le nombre total de délégués est porté à 41, répartis de la manière suivante :

- Communauté de communes de la Haute-Ariège : 7 délégués
- Communauté de communes du Pays de Tarascon : 3
- Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes : 10
- Communauté de communes des Portes d'Ariège-Pyrénées : 10
- Communauté de communes du Bassin Auterivain : 8
- Communauté de communes du Pays d'Olmes : 1
- Communauté de communes Terres du Lauragais : 2

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la composition du comité syndical et le nombre de délégués pour chaque EPCI tel que défini ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS